



Délai de prescription sur avis a tiers détenteur

Par **rogernimo**, le **29/11/2012 à 18:45**

bonjour,rnj'ai reçu un avis a tiers détenteur pour le paiement d'une dette de loyer (que je pensais être une remise gracieuse de la part de impôts suite a un surendettement).rnCela s'étant passé en 2006 et ayant reçu l'avis en 2012, je voulais savoir si il y avait un délai de prescription.rnMerci d'avance pour la réponse...

Par **amajuris**, le **30/11/2012 à 13:57**

bjr,rnvous pouvez consulter ce lien pour contester l' ATD.rn<http://www.legavox.fr/blog/franck-azoulay/contestation-avis-tiers-detenteur-5310.htm>rn